

Objet	Conseil Municipal du 11 février 2021	Secrétaire de séance	T. Chevillet
Participants	L. Puche, V. Corbière, M. Grima, J. Cosentino, T. Chevillet, C. Boudet, C. Allié, L. Aubertin, M. Gonzalez, S. Tortosa, A. Kachaou, J. Bassan, C. Allié		
Excusés	L. L'Epine, S. Tortosa, A. Gervais, J. M. Soto, P. Bouisseren, J. C. Vidal, D. Cauby		
Retard	A. Rolland		
Invité	Stéphanie Lacroix directrice du CLAE		
Pouvoirs	S. Tortosa donne pouvoir à V. Corbière, L. L'Epine donne pouvoir à M. Grima, A. Gervais donne pouvoir à A. Kachaou, P. Bouisseren donne pouvoir à L. Puche, J. M. Soto donne pouvoir à C. Boudet, J. C. Vidal donne pouvoir à J. Bassan		

ORDRE DU JOUR :

- 1. Rythmes scolaires**
- 2. Délibérations : demande de subvention au FIPD**

Thierry Chevillet est nommé secrétaire de séance.	Vote : 17 pour dont 6 pouvoirs
--	--------------------------------

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur la demande de subvention au FIPD.

Vote : 17 pour (y compris les 6 pouvoirs)

1. Rythmes scolaires

1.1 Résultats de l'enquête auprès des parents

Rythmes scolaires :

Nombre d'élèves : 174	Nombre de voix	Soit en %
Exprimés	119	68,4 %
Pour la semaine de 4 jours	56	47,06 %
Pour la semaine de 4,5 jours	54	45,38 %
Sans avis	9	7,56 %

Garderie du mercredi :

Période	Matin	Repas	Après midi	Pas d'avis
Nombre d'enfants	24 à 50	9 à 30	9 à 35	22

1.2 Monsieur le Maire s'exprime sur le résultat de l'enquête

Monsieur le Maire fait la synthèse des 3 réunions : adjoints, commission enfance et dernier Conseil Municipal sur les avantages et inconvénients des rythmes à 4 jours et 4,5 jours.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de la réunion est de se prononcer sur le rythme à 4 jours ou le rythme à 4,5 jours.

Rythmes scolaires sur 4 jours:

- Avantages :

- . Les enfants bénéficient d'une matinée supplémentaire pour récupérer (à condition qu'ils restent chez eux et qu'ils ne soient pas inscrits à l'ALSH le mercredi matin : 10 enfants concernés).
- . Les enfants bénéficient d'une matinée supplémentaire pour vaquer à leurs occupations.

- Inconvénients :

- . Les journées de scolarité sont plus longues.
- . Modification du rythme de travail des employées communales.
- . L'amplitude horaire des employées ne pourra pas être respectée, en particulier pour le ménage et la désinfection de l'école le soir d'où l'obligation pour la collectivité d'avoir recours à l'embauche.
- . Dans la mesure où la collectivité souhaite accueillir les enfants le mercredi matin, le nombre de personnel pour encadrer les enfants est insuffisant.
- . Coût supplémentaire pour les parents qui souhaiteraient inscrire leurs enfants à l'ALSH.

Rythmes scolaires sur 4,5 jours:

- Avantages :

- . Les journées de scolarité sont moins longues.
- . Les élèves sont plus réceptifs et assimilent mieux les matinées.
- . Aujourd'hui, tout fonctionne de façon satisfaisante.
- . Les amplitudes horaires sont respectées.
- . Le mercredi matin, la collectivité n'a pas à mettre en place d'ALSH.

- Inconvénients :

- . Semaine trop longue en particulier pour les enfants de la maternelle : une majorité des enfants du primaire a choisi la semaine à 4,5 jours (malgré une faible participation à l'enquête des CM2) et réciproquement les enfants de la maternelle ont choisi la semaine à 4 jours.
- . Epuisement en fin de semaine.
- . Les enfants qui pourraient participer à des activités le mercredi matin en sont privés.

1,3 Monsieur le Maire donne la parole à Stéphanie Lacroix Directrice du CLAE

Madame la Directrice du CLAE confirme les propos de Monsieur le Maire concernant l'organisation du CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) et des problèmes engendrés par le passage du rythme scolaire à 4 jours.

Depuis le début de l'année scolaire, la mise en place du ALSH le mercredi après midi a déjà nécessité une réorganisation des horaires du personnel.

Le personnel du périscolaire a des horaires atypiques avec des emplois du temps décalés (amplitude de 7h 30 à 18h 30), le passage à 4 jours obligerait le personnel à terminer leur journée à 19h 30. Afin de palier à cette difficulté, une solution consisterait à faire tourner 2 équipes : une le matin et une l'après midi. Ce fonctionnement impliquerait le recrutement de 1,5 temps plein.

La capacité du CLAE, compte tenu de la surface disponible actuelle, est de 35 enfants, sans tenir compte du protocole en vigueur lié à la situation sanitaire actuelle.

Plusieurs petites communes voisines sur un rythme de 4 jours ont choisi de ne pas mettre en place de systèmes de garderies le mercredi.

1,4 Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

L'ensemble des Conseillers Municipaux présents s'exprime. Certains rapportent les arguments mentionnés sur les différents pouvoirs.

En plus de l'argumentation développée par Monsieur le Maire et Madame la Directrice du CLAE, et en complément :

- Arguments en faveur du rythme à 4,5 jours :

- . Dans l'intérêt de l'enfant, le bon rythme scolaire est de 4, 5 jours.
- . Moins de fatigue pour l'enfant.
- . Régularité dans le rythme du travail et du sommeil.
- . Mieux pour le suivi scolaire de l'enfant,

- . L'enfant est intellectuellement plus disponible le matin.
- . La semaine à 4 jours implique la perte de l'étude du soir et du soutien aux enfants qui sont en difficulté.
- . Pour les parents qui travaillent tous les deux, mieux vaut que l'enfant se lève pour aller à l'école.
- . Le collège fonctionne sur une semaine à 4,5 jours.
- . Mieux pour la collectivité : une organisation est déjà en place (étude, garderie du soir).
- . Nous n'avons pas de visibilité sur l'évolution de la situation sanitaire.

- Arguments en faveur du rythme à 4 jours :

- . Soucis administratif : le résultat de l'enquête est en faveur d'un rythme à 4 jours (56 pour 4 jours, 54 pour 4,5 jours).
- . Y aura-t-il autant d'enfants à la garderie le mercredi ?
- . Le mercredi permet à l'enfant de se reposer.
- . Si les 2 parents travaillent à eux de s'organiser pour faire garder leur(s) enfant(s).

- Arguments en faveur pour les sans avis :

- . Le résultat de l'enquête est en faveur d'un rythme à 4 jours pour 2 voies.
- . Pour les parents qui travaillent : difficulté de rencontrer les enseignants à 16h.
- . En cas d'embauche, il est possible de mettre en place des contrats aidés.

1.5 Vote

Le résultat du vote s'établit comme suit :

- **Pour la semaine à 4,5 jours : 15 dont 5 pouvoirs**
- **Pour la semaine à 4 jours : 2 dont 1 pouvoir**
- **Abstention : 1**

2. Délibérations : demande de subvention au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal son souhait, conformément au programme élaboré pendant la campagne municipale, de mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter le FIPD pour obtenir une subvention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération autorise à formuler une demande de subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Vote : 18 pour (y compris les 6 pouvoirs)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h 28mn.